

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 04 août 2022

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD adjoints, Françoise PERIDY, THIBAUT Pascal, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Maud CERISIER, CERISIER Cécile, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

- Isabelle BOETSCH à Claude FERRON
- Sylvie DENIS à François BOCK
- Christian PENOT à Roselyne LACOUTURE

Absent : Néant

Absentes excusées : Sophie LE SIRE-ROUILLON, Sarah COLLOBER

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages : 17

PRET POUR ACQUISITION D'UN SYSTEME D'APPEL MALADE A LA RESIDENCE AUTONOMIE :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'acquisition d'un système d'appel malade à la résidence autonomie, pour le compte du CCAS.

Il expose que ce projet s'élève à la somme de 66 600 TTC,

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président de séance et après échange de vue :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté

- Détermine comme suit le plan de financement du projet :

* Montant du devis : 66 600.00€

* Subvention de :0.00€

* * Prélèvement sur les ressources de la commune : 6 600.00€

* Autres ressources0.00€

* Emprunt au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou: 60 000.00€

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2321.1 et suivant, L 2131.1 et suivants Décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou suivante :

- Montant : 60 000.00€

- Prêt à taux fixe: oui

- Taux : 2.72%

- Durée :60 mois

- Périodicité : mensuelle

- Échéance ou Amortissement constant

- Frais de dossier : 0.15 % du montant du prêt (avec un minimum de 120 €)

Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

PRET POUR ACQUISITION D'UN SYSTEME D'APPEL MALADE A LA RESIDENCE AUTONOMIE ET MODALITE DES PARTICIPATIONS DU CCAS POUR LE REMBOURSEMENT DUDIT PRET :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le système d'appel malade de la résidence autonomie est défectueux, il est donc urgent de procéder à son changement. Il précise que la résidence autonomie est gérée par le CCAS qui ne peut pas faire de prêt et que le budget ne permet pas cet investissement

Il propose que la commune puisse avancer la somme de 60 000€ au CCAS Gençay et que celui-ci reverse à la commune le montant des mensualités du prêt qui sera signé. Ce remboursement se fera trimestriellement d'un montant 3 212.01€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à titrer trimestriellement au CCAS, au compte 70878, le montant du remboursement du prêt.

La secrétaire,
Sophie VERGNAUD

Le Maire,
François BOCK